

PLAN DE COURS

- Titre du cours :** Éthique et politique
- Professeur :** Daniel DESROCHES
- Numéro du cours :** 340-ZP2-LG (Sciences de la nature)
- Compétence visée :** L'étudiant/e devra être capable de porter un jugement pertinent sur des problèmes éthiques et politiques de la société contemporaine
- Composante :** Formation générale propre
- Cours préalable :** L'être humain (340-102-03)
- Pondération :** 3-0-3 (trois heures de lecture à la maison par semaine)
- Bureau :** S 234
- Poste téléphonique :** 2454-1
- Courriel :** daniel.desroches@clg.qc.ca
- Page pédagogique :** <http://ddesroches.profweb.ca> (internet, ajouter un signet)

Disponibilités du professeur
sur rendez-vous :

Lundi		
Mardi		
Mercredi		
Jeudi		
Vendredi		

1. PRÉSENTATION DU COURS

Ce cours vise à ce que l'étudiant/e puisse porter un jugement pertinent sur des problèmes éthiques et politiques de la société contemporaine. Pour ce faire, l'étudiant devra se situer de manière *très critique par rapport aux opinions et aux débats de la société actuelle*. Pour satisfaire à cette exigence, il prendra connaissance des principales conceptions éthiques et politiques afin de les appliquer à des dilemmes moraux relatifs à son champ d'études. La rédaction d'une dissertation philosophique sera le moyen privilégié pour faire la preuve de l'acquisition de la compétence d'ensemble visée dans ce cours. *Ce cours est difficile*.

2. OBJECTIFS DU COURS

Les objectifs terminaux sont définis par le devis ministériel dans la section *Éléments de la compétence*. Il s'agit des quatre éléments qui suivent : 1) dégager la dimension éthique de l'action dans ses aspects personnels, sociaux et politiques; 2) aborder quelques théories éthiques et politiques; 3) appliquer des théories éthiques et politiques dans des situations actuelles en rapport avec le champ d'études de l'étudiant; 4) défendre une position critique à propos d'une situation jugée problématique. Dans ce cours, nous prendrons acte de ces quatre objectifs. L'étudiant/e qui a atteint les objectifs de ce cours pourra rendre compte :

Sur le plan des *connaissances* :

- des concepts, principes, outils méthodologiques, courants majeurs et conceptions nécessaires à la réflexion philosophique sur les enjeux éthique et politique actuels ;
- de sa responsabilité en tant que personne et à titre de citoyen ou de citoyenne ;

Sur le plan des *habiletés*, de son aptitude :

- au questionnement, à la problématisation, à la conceptualisation, au jugement ainsi qu'à l'appréciation critique des idées rattachées à l'analyse de situations actuelles ;
- à un retour réflexif sur soi-même, ses connaissances et ses pratiques afin d'élaborer une pensée autonome, orienter son action et revoir ses propres productions écrites.

Sur le plan des *attitudes*, de sa valorisation :

- de l'actualité et de la pertinence de la philosophie pour saisir les enjeux sociaux ;
- de l'ouverture d'esprit et de l'esprit critique, dans sa pensée et ses actions.

3. APPROCHE PÉDAGOGIQUE ET DÉROULEMENT DU COURS

La semaine débute par la consultation de la **page pédagogique** qui indique les lectures et les travaux à faire. Chaque semaine, trois périodes seront allouées à l'apprentissage des concepts et des approches en éthique et en politique. À chaque leçon, nous discuterons et expérimenterons des exercices éthiques à l'aide d'un **carnet de pratiques**. En moyenne, **trois heures** de travail à la maison seront exigées, et ce pour toute la durée de la session.

Dans la première section du cours, l'étudiant/e abordera les fondements de l'éthique ainsi que les principaux concepts de la discipline selon quatre approches principales : l'éthique classique des vertus (Aristote), l'éthique humaniste du soi (Montaigne) l'éthique empiriste du sentiment (Hume), l'éthique rationaliste des devoirs (Kant). Au terme de cette première section, un **examen théorique** permettra d'évaluer la maîtrise des notions par l'étudiant/e.

Bien au fait des fondements de l'éthique philosophique, l'étudiant/e aura ensuite l'occasion de réfléchir aux enjeux politiques. C'est dans le deuxième tiers de la session, après avoir examiné les conceptions amORAles et morales du politique (Machiavel, Hobbes, Rousseau, Thoreau et Gandhi), que l'étudiant/e remettra une **étude brève** de philosophie politique.

La troisième section sera consacrée aux enjeux soulevés par l'éthique environnementale. Cette section donnera lieu à des réflexions sur la crise écologique, la surconsommation, la santé, l'anthropocentrisme, la valeur attribuée à la nature et la protection de la biodiversité. Au point de vue théorique, l'étudiant abordera les approches de Leopold, Naess et Norton. À partir d'une problématique en éthique environnementale, la rédaction d'une **dissertation** finale est le moyen privilégié pour d'évaluer la compétence d'ensemble de l'étudiant/e. Un **entretien oral** individuel sur les textes de cette dernière section viendra boucler ce cours.

4. ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE

Pour rencontrer les objectifs, l'étudiant/e sera appelé/e à faire les activités suivantes :

- lire et analyser des textes écrits par des auteurs modernes et contemporains ;
- discuter, en atelier, les enjeux relevant de chaque conception au programme ;
- réfléchir, discuter, mettre en œuvre des pratiques éthiques à chaque semaine ;
- rédiger une étude brève de politique permettant d'évaluer des thèses opposées ;
- assister à une conférence et résumer les positions d'un débat controversé ;
- formuler une problématique (dilemme) éthique dans le cadre d'une dissertation ;
- rédiger une dissertation exigeant de prendre position sur une question actuelle ;
- préparer et réaliser un entretien à partir de questions en éthique environnementale.

5. LECTURES (Recueil en vente près de la cafétéria : notez le **numéro** du document)

Éthique, politique et environnement (340-ZP1-LG) (1H18 – 050)

6. ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES

pondération

- À la sixième semaine, un examen théorique en classe : 25 %
- À la douzième, la remise de l'étude brève de politique : 20 %
- À la treizième, la remise du carnet de pratiques : 10 %
- À la quinzisième, la remise de la dissertation finale : 30 %
- À la quinzisième, un entretien oral sur les lectures : 15 %

Voici le contexte de réalisation de la DISSERTATION (production finale) d'éthique :

Individuellement, à l'occasion de la rédaction d'une dissertation d'au moins 900 mots. L'étudiant/e préparera sa réflexion éthique en consultant la documentation pertinente. L'étudiant/e préparera son texte en préparant un plan complet (voir la rubrique 11). Il fera un bon usage des exercices effectués lors des semaines précédant sa rédaction. Il traitera une question d'actualité ou un problème suggéré en relation avec l'éthique. Pour être rigoureux, l'étudiant/e fera usage de plusieurs renvois aux textes pertinents.

7. CONSIGNES PRATIQUES : PRÉSENCE, ÉVALUATION, FONCTIONNEMENT.

Il est de la responsabilité de l'étudiant d'assister aux cours, d'imprimer le plan et les notes, d'avoir son recueil, de faire les lectures, les exercices et les formatifs suggérés. La même leçon étant donnée à deux reprises, l'étudiant absent se procurera par lui-même les notes.

Dans la PIEA du collège, la présence au cours est **obligatoire**. Dans ce cours, la politique sera celle-ci : après deux absences, justifiées ou non, l'étudiant sera avisé. À la **troisième**, l'étudiant se **retirera lui-même** du cours. Cela dit, le professeur ne remettra aucun résultat final à un/e étudiant/e qui n'aura pas participé à au moins 85 % des activités en classe.

L'absence à une évaluation ou à la remise d'un travail vaudra, pour celle-ci, la note **zéro**. En cas d'empêchement **majeur** (maladie, accident), seule une justification *médicale* peut permettre d'obtenir un report d'évaluation. Pour obtenir celui-ci, l'étudiant/e communiquera avec son professeur au plus tard le **lendemain** de l'épreuve manquée. (Voir l'article 6.3)

Lors de l'examen en classe aucun matériel n'est autorisé. Des dictionnaires seront fournis. Toute forme de **plagiat** (par collaboration, échange de fichier, copier/coller ou par emprunt textuel des notes du professeur) entraînera la note **zéro** (Voir les articles 6.7 et 6.7.1).

En respectant l'échéancier, agrafés et signés, les travaux seront remis en mains propres. Aucun texte **expédié** au format électronique ne sera corrigé. Selon la politique du Collège, les fautes de français pourront être pénalisées jusqu'à concurrence de **10%** de la note.

Les examens et travaux annotés et corrigés seront conservés par votre professeur jusqu'à la fin de la session. Au terme de celle-ci, l'étudiant/e qui le désire viendra les récupérer.

Le professeur n'acceptera **aucun retard**. Si la porte est fermée, revenez plutôt à la pause. Toutes les leçons débuteront et se termineront à l'heure prévue à l'horaire et aucune leçon ne sera **interrompue** sans motif sérieux. Qu'est-ce qui interrompt une leçon inutilement ?

Aucun appareil électronique (téléphone, baladeur, tablette, portatif, etc.) ne sera toléré en classe. Comme ils constituent une source de dérangement et de distraction, ils seront utilisés hors de la classe. Leur **usage** en classe conduira l'étudiant à l'extérieur de celle-ci.

Utilisant la messagerie *col.net* uniquement par nécessité, le professeur ne **répondra pas** aux questions par courriel. La messagerie sera utilisée pour fixer un rendez-vous ou aviser d'une situation particulière. Comme la personne en santé ne se rend pas à l'hôpital et que la réussite de tous importe plus, les rendez-vous seront accordés par ordre de priorité.

8. MESURES D'URGENCE : MALAISE, FEU, IRRUPTION DANGEREUSE.

Si vous éprouvez un malaise physique : 1) vous avisez votre professeur qui suspendra la leçon ; 2) nous demanderons l'intervention d'une personne qualifiée en premiers soins et appellerons un agent de sécurité en composant le 450 430-3120 poste 5555.

En cas de feu ou du déclenchement de l'alarme : 1) on fera usage de la sortie de secours la plus proche ; 2) ayant fermé les fenêtres, nous quitterons **immédiatement** en laissant nos effets personnels sur place ; 3) le professeur quittera le dernier en verrouillant la porte.

En contexte d'irruption dangereuse inopinée : 1) si un tel avis était lancé par l'intercom, le professeur verrouillera la porte ; 2) en silence, tous se placeront à l'abri sous les bureaux.

9. PROGRAMME ET LECTURES *À titre indicatif, celui-ci sera modifié si nécessaire.*

Section A LES FONDEMENTS THÉORIQUES DE L'ÉTHIQUE

Semaine 1 : Introduction, problèmes, concepts fondamentaux et aperçu du cours

Le domaine de la philosophie éthique
Les défis de votre génération et la cohabitation
Une approche par les concepts fondamentaux
La présentation du cours et du plan de cours

Semaine 2 : La conception classique de l'éthique des vertus (Aristote 384-322)

Le contexte antique et la perspective téléologique
Vers la vie bonne : les genres de vie et le souverain Bien
La pratique de l'éthique comme développement de vertus

Semaine 3 : L'éthique humaniste comme peinture du moi chez Montaigne (1533-1592)

Vie de Montaigne et contexte humaniste de la Renaissance
L'évolution du terme «essai» dans l'œuvre de Montaigne
L'éthique humaniste comme peinture d'un moi singulier

Semaine 4 : L'éthique du sentiment moral de Hume (1711-1776)

Le contexte empiriste : l'expérience à la source de toute connaissance
La conséquence pour l'éthique : la raison ne peut justifier l'action
L'éthique du sentiment : vertus naturelles et développement du sens moral

Semaine 5 : L'éthique du devoir rationnel et universel de Kant (1724-1804)

Les conditions de la moralité : bonne volonté et devoir
L'universalisation des maximes et les types d'impératifs
La valeur intrinsèque de la personne et la dignité humaine
Tableau récapitulatif, formatif et consignes pour l'examen

Semaine 6 : Évaluation des acquis philosophiques : **examen théorique** en classe

Section B UNE RÉFLEXION CRITIQUE SUR LES ENJEUX DE LA PHILOSOPHIE POLITIQUE

Semaine 7: La naissance de la politique moderne : la conception amorale de Machiavel

Mise en contexte et pertinence du *Prince* de Machiavel (1469-1527)
Les principaux arguments de Machiavel dans le *Prince*
Lexique et méthodologie philosophique : thèse, argument et confirmation

Semaine 8: Étude de la conception amorale du pouvoir politique chez Hobbes

Introduction à l'anthropologie pessimiste de Hobbes (1588-1679)
Le *Léviathan* de Hobbes : du pacte social à la souveraineté absolue
Lexique et méthodologie philosophique : renvois, notes et bibliographie

Semaine 9: Les conceptions morales : l'étude de la société politique chez Rousseau

L'état de nature et la société civile selon Rousseau (1712-1778)
La souveraineté populaire : de la volonté générale au contrat social
Le problème de la légitimité et le fondement de l'obéissance aux lois
Lexique et méthodologie : structure de l'étude brève de politique

Semaine 10: Indépendance politique et résistance pacifique chez Gandhi (1869-1948)

La vie de Gandhi et la question de l'indépendance (*swaraj*)
Source et application de la désobéissance civile (Thoreau)
La nécessité éthique de la résistance politique (*satyagraha*)
Le principe de la lutte non violente chez Gandhi (*ahimsa*)

Semaine 11: *Semaine d'encadrement* : exercices et rencontres en classe

Sur la page pédagogique : consignes et exercice pour l'étude politique
En groupes restreints, rencontres en classe pour préparer l'étude politique

Section C L'ÉTHIQUE APPLIQUÉE À LA QUESTION ENVIRONNEMENTALE

Semaine 12: L'éthique de la Terre de Leopold (1887-1948)

La crise écologique mondiale et l'empreinte écologique
Contexte : Aldo Leopold ou «penser comme une montagne»
L'éthique de la terre : la perspective écocentrique et le principe ISB
La valeur de la nature : instrumentale, intrinsèque ou transformatrice ?

Remise en classe de l'**étude brève de politique**

Semaine 13: L'écologie profonde de Arne Naess (1912-2009)

Contexte : la justification de l'activisme chez Naess
Le mouvement écologique superficiel et l'écologie profonde
Un nouveau paradigme : le holisme et la valeur intrinsèque
Applications pratiques : écosophie, écotopie et plateforme

Remise en classe du **carnet de pratiques**

Semaine 14: Le pragmatisme environnemental de Bryan Norton (1944-)

Contexte : un discours éthique approprié aux politiques publiques
Distinction des préférences et définition de l'anthropocentrisme faible
Justice intergénérationnelle et hypothèse de convergence chez Norton
Consignes pour la préparation de la dissertation et de l'entretien

Semaine 15: Conclusion du cours (rendez-vous fixé selon l'horaire préétabli)

Remise de la dissertation d'éthique en mains propres
Entretien oral individuel sur les derniers textes du recueil

10. BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE ET TEXTES AU PROGRAMME

Section A LES FONDEMENTS THÉORIQUES DE L'ÉTHIQUE

Aristote, *Éthique à Nicomaque*, trad. P. D. Nau, Éditions CEC, 2010.
Hume, D. *La morale. Traité de la nature humaine III*, trad. P. Saltel, GF-Flammarion, 1993.
Kant, E. *Fondements de la métaphysique des mœurs*, trad. V. Delbos, Delagrave, 1993.
Montaigne, Michel de, *Les Essais*, Gallimard, 2009.

Cuerrier, J. *L'Être humain*, Chenelière éducation, 2014.
Gaarder, J. *Le monde de Sophie*, Seuil, 1995.

Section B UNE RÉFLEXION CRITIQUE SUR LES ENJEUX DE LA PHILOSOPHIE POLITIQUE

Machiavel, N. *Le Prince suivi d'extraits des Œuvres politiques...* Gallimard, 2007.
Hobbes, T. *Léviathan*, trad. G. Mairet, Gallimard, 2000.
Rousseau, J.-J. *Du Contrat social*, trad. B. Bernardi, GF-Flammarion, 2001.
Gandhi, *La voie de la non-violence*, trad. V. Vogelweith, Gallimard, 2009.
Deliège, R. *Gandhi*, PUF, 1999.

Anctil, D. «Les thèmes du *Léviathan*» in : Hobbes, T. *Léviathan*, CEC, 2009.
Anctil, D. «Les thèmes du *Contrat social*» in : Rousseau, J. J. *Contrat social*, CEC, 2012.
Carrier, A. et G. Légaré, «Les thèmes de *La Désobéissance civile*» in : Thoreau, H. D. *La Désobéissance civile*, CEC, 2013.
Marsolais, P. «Les thèmes du *Discours sur l'origine de l'inégalité*» in : Rousseau, J. J. *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes*, CEC, 2007.
Vaillancourt, Y. «Les thèmes du *Prince*» in : Machiavel, N. *Le Prince*, CEC, 2008.

Section C LES QUESTIONS D'ÉTHIQUE ENVIRONNEMENTALE

Afeissa, H. S. *Portraits de philosophes en écologistes*, Dehors, 2012.
Callicott, J. B. *Éthique de la terre*, Wildproject, 2010.
Cyrulnik, B., De Fontenay E. et P. Singer, *Les animaux aussi ont des droits*, Seuil 2013.
Diamond, J. *Effondrement*, trad. A. Bolz et J.-L. Fidel, Gallimard, 2006.
Harari, Y. N. *Sapiens. Une brève histoire de l'humanité*, trad. Dauzat, Albin Michel, 2015.
Kolberg, E. *La sixième extinction*, trad. M. Blanc, Guy Saint-Jean Éditeurs, 2015.
Larrère, C. et R. Larrère, *Du bon usage de la nature*, Flammarion, 2009.
Leopold, A. *Almanach d'un comté des sables*, trad. A. Gibson, GF Flammarion, 2000.
Naess, A. *Une écologie pour la vie*, trad. P. Madelin, Seuil, 2017.
Naess, A. *Écologie, communauté et style de vie*, trad. F. Ruelle, Dehors, 2008.
Naess, A. et D. Rothenberg, *Vers l'écologie profonde*, Wildproject, 2009.
Norton, B., «L'éthique environnementale et l'anthropocentrisme faible», trad. fr. *Éthique de l'environnement*, textes réunis et traduits par H.-S. Afeissa, Vrin, 2007, 249-83.
Norton, B. *Toward Unity among Environmentalists*, Oxford University Press, 1991.
Suzuki, D. et D. R. Boyd, *Le guide vert*, Boréal, 2008.
Suzuki, D. *Ma dernière conférence : La planète en héritage*, Boréal, 2010.

11. STRUCTURE DES TEXTES PHILOSOPHIQUES À REMETTRE

Introduction

- SA mise en contexte **directe** des notions formant la problématique
SP la question choisie, telle quelle, suivie des deux positions à l'étude
SD l'annonce de votre développement et de votre propre thèse

Développement

- T1 première position philosophique (thèse) bien introduite
- [] A1 premier argument précédé d'un marqueur d'argument
 - C1 première confirmation appuyée par une citation et un renvoi
 - C2 seconde confirmation appuyée par une citation et un renvoi
 - [] A2 deuxième argument précédé d'un marqueur d'argument
- T2 seconde position philosophique (thèse opposée) bien formulée
- A1 idem pour les confirmations
 - A2 idem pour les confirmations

Conclusion

- T3 votre propre réponse à la question (votre thèse finale)
- [] AP votre argument principal
 - CP une confirmation philosophique pertinente et un renvoi

12. PRINCIPAUX SIGLES DE CORRECTION

- ✓ Élément pertinent ou attendu par le correcteur
- Élément retenu par le correcteur, faute de mieux

- ≈ Expression vague, problème de style ou de choix de mots
- [...] Développement incomplet ou à compléter

- X Affirmation impertinente ou erronée
- Δ Affirmation contradictoire ou contre-sens

- A rf Argument à reformuler et, souvent, à simplifier
- A ind Argument indirect, qui ne se rapporte pas d'emblée à la thèse

DÉPARTEMENT PHILOSOPHIE (340)
RÈGLES ET PROCÉDURES RELATIVES À L'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES LIÉES
À LA POLITIQUE INSTITUTIONNELLE D'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES (PIEA)

Les éléments suivants présentent les règles et procédures relatives à l'évaluation des apprentissages du département de Philosophie (340). Ces règles et procédures constituent les dispositions particulières applicables aux cours de ce département et elles sont approuvées par la Direction des études.

Article 6.1 La présence et la participation aux cours

La présence aux cours est **obligatoire**. Toutefois, l'étudiant ou l'étudiante qui n'aurait pas participé à 85 % des activités en classe pourrait devoir se retirer du cours.

La participation aux activités d'apprentissage (lecture, exercices, rencontres, etc.) est **obligatoire** pour la réussite du cours. Les modalités de récupération possibles concernant les absences pour des cas de forces majeures sont déterminées par les enseignants dans leurs plans de cours

Vous référer à l'article 6.1 de la PIEA pour consulter ce qui y est énoncé à ce propos.

Article 6.2 La participation à des activités d'apprentissage en dehors du cadre de la classe

La participation à une activité pédagogique en dehors de la salle de classe, mais liée aux objectifs du cours, peut être obligatoire. L'enseignante ou l'enseignant qui propose une activité pédagogique obligatoire en dehors du cadre de la classe doit le mentionner dans son plan de cours. Elle ou il doit préciser les modalités de la participation à cette activité et les modalités d'évaluation dans le plan de cours. Il va de soi que ces activités pédagogiques en dehors du cadre de la classe ne doivent pas empiéter sur les autres cours des étudiants. L'absence non justifiée à une telle activité sera traitée comme n'importe quelle autre absence à une évaluation sommative.

Vous référer à l'article 6.2 de la PIEA pour consulter ce qui y est énoncé à ce propos.

Article 6.3 La présence aux évaluations sommatives et les modalités de reprise

La présence aux évaluations sommatives est **obligatoire**. Advenant l'absence motivée par une pièce justificative ou un motif exceptionnel prouvé, l'enseignant peut proposer à l'étudiant une reprise de l'activité d'évaluation sommative.

Une pièce justificative est un **billet médical** confirmant l'impossibilité pour l'étudiant de participer à un cours. Un motif exceptionnel est un cas de **force majeure** indépendante de la volonté de l'étudiant, comme, par exemple : le décès d'un conjoint ou d'un membre de la famille proche ou l'assignation en cour de l'étudiant.

Vous référer à l'article 6.3 de la PIEA pour consulter ce qui y est énoncé à ce propos.

Article 6.4 La remise des travaux - Les pénalités pour retards et les modalités de reprise

Tout travail doit être remis à l'enseignante ou à l'enseignant **à la date et selon les modalités** indiquées au plan de cours. L'enseignante ou l'enseignant peut fixer des pénalités pour des retards. Ces pénalités doivent être indiquées dans le plan de cours. 10 % par jour de retard sera la norme pour la pénalité de retard.

L'enseignante ou l'enseignant ne peut pas accepter des travaux en retard après la remise des travaux corrigés, à moins que l'enseignant ne le juge à propos en raison d'un motif exceptionnel. Dans de tels cas, l'étudiante ou l'étudiant doit fournir une pièce justificative.

Les motifs exceptionnels permettant la remise de travaux après la remise des travaux corrigés sont les mêmes que ceux présentés à l'article 6.3.

La présentation des travaux doit respecter les normes généralement acceptées et décrites dans les plans de cours des enseignants ou référer à un document, distribué aux étudiantes et aux étudiants en début de session, qui les énonce.

Le Guide de présentation des travaux écrits pour les cours des départements de français et de sciences humaines est disponible à l'adresse suivante : http://caf.clg.qc.ca/guide_de_presentation_h2011.pdf est utilisé par l'ensemble des enseignants du département de philosophie. Toute modification aux règles de présentation pour des raisons pédagogiques ou éthiques doit être indiquée au plan de cours ou annoncée 10 jours avant la remise du travail écrit.

Vous référer à l'article 6.4 de la PIEA pour consulter ce qui y est énoncé à ce propos.

Article 6.5.1 L'évaluation de la qualité du français

La langue française constitue l'un des principaux instruments du développement et de l'organisation de la pensée. La qualité du français revêt une telle importance que celle-ci constitue l'un des grands objectifs de tout apprentissage. Pour tous les cours, l'évaluation de la qualité de la langue française est obligatoire.

Chaque faute compte pour un pourcentage de points enlevés selon le calcul suivant : Pourcentage de points enlevés par faute = 300/nombre de mots, jusqu'à un maximum de 10% de la note finale du travail. Le tableau suivant résume ceci :

Nombre de mots	Pourcentage de points enlevés par faute	Nombre maximal de fautes = -10%
150 mots	2,00	5
250 mots/1 page	1,20	8
300 mots	1,00	10
400 mots	0,75	13
500 mots/2 pages	0,60	16
600 mots	0,50	20
700 mots	0,43	23
750 mots/3 pages	0,40	25
800 mots	0,38	26
900 mots	0,33	30
1000 mots/4 pages	0,30	33
1500 mots	0,20	50

L'évaluation de la qualité du français s'effectue par retrait des points en tenant compte des critères suivants :

- la terminologie, l'orthographe d'usage, la grammaire, la syntaxe et la ponctuation.

Vous référer à l'article 6.5.1 de la PIEA pour consulter ce qui y est énoncé à ce propos.

Article 6.6 La révision de note

L'étudiante ou l'étudiant qui désire une révision de sa note finale fait une demande écrite en remplissant le formulaire préparé à cette fin, au service concerné de la Direction des études.

L'étudiante ou l'étudiant doit acheminer au service concerné, pour qu'elle soit admissible, sa demande de révision de notes accompagnée de tous les documents pertinents en sa possession, à l'exception de ceux conservés par l'enseignante ou l'enseignant.

Vous référer à l'article 6.6 de la PIEA pour consulter ce qui y est énoncé à ce propos.

6.7 Le plagiat et la tricherie

Par la présente politique, le Collège déclare que le plagiat et la tricherie, sous toutes leurs formes, sont contraires aux valeurs qui orientent sa mission. Elles constituent des infractions graves qui, lorsque constatées, entraînent des pénalités.

6.7.1 Les définitions

« [L'] utilisation frauduleuse de l'oeuvre d'autrui soit par emprunt, soit par imitation » constitue un plagiat. L'étudiant/e qui permet que son travail soit copié en tout ou en partie est réputé aussi coupable que le plagiaire. Le plagiat comprend :

- a) la présentation ou la remise du travail d'une **autre** personne comme étant le sien ;
- b) le **copiage** en tout ou en partie ou la traduction de l'oeuvre d'autrui (publiée ou non publiée) sans en indiquer la source ;
- c) la **paraphrase** de l'oeuvre d'autrui (publiée ou non publiée, telles les notes de cours de son professeur) sans en indiquer la source, à moins que cela ne constitue l'objet d'une activité d'évaluation formative ou sommative.